FLASH-INFOS

SCPN
SYNDICAT DES COMMISSAIRES DE LA POLICE NATIONALE

La Défense, le 20 mai 2020

Cher(e)s collègues,

Veuillez trouver ci-dessous le communiqué que nous vous adressons chaque semaine pour vous rendre compte de nos actions.

La période du 11 au 15 mai a été très propice au dialogue social avec plusieurs rendez-vous d'importance : **le groupe de travail CHSCT RPN/SCRPN sur la période post-confinement, la dernière visioconférence hebdomadaire avec le DGPN concernant la crise du COVID, un CHSCT RPN, et 3 CAP** (échelon spécial de commissaire, avancement commissaire général et échelon spécial de commissaire général).

Concernant les réunions CHSCT et la visioconférence avec le directeur général de la police nationale, les éléments importants à retenir sont les suivants :

Le déconfinement s'est globalement bien déroulé et sans trop de difficultés, ce qui a été souligné par la totalité de la parité syndicale. Le rôle de la hiérarchie a été mis en avant.

Au sujet des personnels touchés par le COVID-19 et les moyens disponibles ainsi que ceux mis à disposition des services et des agents, voici quelques données chiffrées : 18,5 millions de masques ont été obtenus et livrés par le ministère de l'Intérieur, 8,9 millions destinés à la police nationale et 2,3 millions ont été répartis dans les services. Le taux de consommation s'élève à 30%. La répartition se décline en trois niveaux, un stock central, des stocks intermédiaires dans chaque SGAMI (2 millions en cours d'acheminement) et enfin une distribution dans les services territoriaux. Une montée en puissance s'effectue concernant les masques en tissus de fabrication française (trois entreprises ont été retenues), avec une expérimentation en cours dans le département de la Côte d'Or où 1000 masques ont été distribués. Les premiers retours sont positifs, une difficulté apparaît cependant concernant les forces mobiles et la possibilité de procéder au nettoyage. 70 200 paires de lunettes ont été livrées et réparties entre la DCSP, la DCCRS et la DCPAF.

A la date du 14 mai, on comptabilise un taux de plus de 80% de présents sur l'ensemble des agents exerçant en DGPN/DGSI et PP. Le 13 mai, sur 133 000 agents recensés : 90 000 sont en activités, 17 000 en repos et 2 900 en télétravail ce qui représente 82,6%. 5,17% soit 6 900 agents sont en ASA garde d'enfants ou autre, et 12,24% en ASA quatorzaine, CMO ou congés.

Au total ce sont 2 700 agents qui ont été testés positifs au COVID-19 dont 1 900 dans le périmètre DGPN, le décès de 3 d'entre eux est malheureusement à déplorer. Selon Mme Pinson, cheffe du SSPO, il est encore trop tôt pour dire si le confinement a eu un effet sur les personnels, mais selon les premiers résultats cela semble moins pire que ce que l'on pensait.

Concernant la doctrine de port du masque, celle-ci demeure identique bien que, dans au moins un tribunal, il est demandé par voie de presse, au justiciable de se présenter avec un masque et son stylo sous peine de ne pouvoir pénétrer dans les lieux. Nous avons dénoncé cet état de fait à l'heure d'une approche doctrinale interministérielle.

L'administration a demandé que les ADS devant quitter leurs fonctions soient exceptionnellement prolongés d'une année, afin de conserver le potentiel opérationnel, le Conseil d'Etat ne s'est toujours pas prononcé. Il n'y a également aucun retour à ce jour concernant la demande de reconnaissance en maladie professionnelle du Covid. Nous avons réitéré cette demande solennellement, y compris dans nos prises de parole dans les médias.

Nous avons demandé qu'un RETEX soit organisé concernant cette crise exceptionnelle, la DGPN a accueilli favorablement notre demande en indiquant toutefois des incertitudes sur la date de réalisation.

Il a été demandé que la position de réserve opérationnelle soit statutairement définie dans l'hypothèse de la résurgence ou de l'apparition d'une nouvelle crise.

Concernant la prime exceptionnelle, les débats et prises de parole ont été particulièrement riches. En effet à l'instar de la note sur le paiement des repas, aucun abondement des budgets PN n'est prévu. Les sommes engagées le seront à périmètre constant. Les organisations syndicales ont dénoncé cette approche et la paupérisation de l'institution. En outre la déclinaison de la prime dans les services risque d'être particulièrement conflictuelle. Certains partenaires sociaux ont demandé que la PN soit exclue du dispositif. Nous nous sommes assurés que si cette prime était maintenue, les commissaires de police, qui ont joué un rôle déterminant et majeur dans cette crise en gérant les services dans l'urgence, en maintenant la continuité, et pour certains s'engageant eux-mêmes quotidiennement dans les patrouilles, soient évidemment concernés, ce qui nous a été confirmé.

Nous avons abordé la question des grands chantiers en cours au sein du ministère. Le DGPN a indiqué qu'il n'était pas en mesure de définir un calendrier et que le Ministre allait se prononcer dans les jours à venir sur le sujet.

Le DGPN a clairement exprimé qu'il se battra pour défendre la police nationale. L'esprit du livre blanc est de donner un nouvel élan, des missions nouvelles avec une façon nouvelle de les réaliser. Il faut un diagnostic objectif et clair pour construire l'avenir.

Rencontres avec les directions

Nous avons rencontré lundi 18 mai madame Valérie Martineau, DSPAP, qui était accompagnée de monsieur Jean-Paul Pecquet et de monsieur Pascal Le Borgne. Nous avons évoqué durant plus d'une heure les mouvements à venir, le rôle de la DSPAP dans la crise, les difficultés dans certains territoires, et également la prime COVID. Cette dernière sera adaptée à l'engagement des policiers selon les territoires du ressort de la DSPAP, avec un effort plus particulier, par exemple, pour les Hauts-de-Seine qui ont été impactés par des épisodes de violences urbaines. Notre délégué PP Christophe Gradel se tient à votre disposition pour tous renseignements.

Nous avons également rencontré monsieur Jérôme Foucaud, DOPC, pour évoquer les mêmes sujets d'actualité. Nous avons aussi pu échanger sur son souhait d'abonder en commissaires sa direction, qui est sous dotée eu égard aux ratios commissaires/effectifs d'autres directions de la PP, ce qui aurait pour effet notamment d'alléger les permanences des commissaires de la DOPC, qui reviennent tous les 15 jours, mais également de moins solliciter les commissaires de la DSPAP en renfort. La DOPC gère 5 700 évènements par an à Paris, ce qui induit autant de services à monter de plus ou moins grande envergure, dont certains désormais à plus de 40 forces, et ce depuis de nombreux mois.

Suite CAP échelon spécial de commissaire de police, commissaire général, échelon spécial de commissaire général

Nous félicitons à nouveau les heureuses et heureux promu(e)s. Nous avons échangé avec nombre d'entre vous, ce qui nous amène à vous apporter les éclairages suivants :

Pour bénéficier de l'échelon spécial de commissaire de police, il fallait avoir trois années révolues au 9ème échelon de commissaire de police. Il faut savoir que ce n'est pas parce qu'on est d'une même promotion qu'on est au même échelon, car il y a de nombreux paramètres à prendre en compte : ancienneté dans les échelons précédents, notamment pour ceux qui ont des carrières en interne, les secteurs difficiles qui permettent de passer plus vite chaque échelon, l'ASA, notamment. Par ailleurs, les collègues qui étaient cette année inscrits au tableau de commissaire divisionnaire ne pouvaient pas non plus prétendre à cet échelon. Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter le DMGCP.

Concernant le grade de commissaire général, pour être promouvable, il fallait réunir diverses conditions : 6 ans sur un emploi pour le 1er vivier, 8 ans sur des fontions importantes (arrêté de 2016) pour le 2ème vivier, une carrière "exceptionnelle" et le dernier échelon de divisionnaire pour le 3ème vivier. Concernant le 2ème vivier, le SCPN tient à vous préciser qu'il a rendu, en temps et en heure, son avis sur la nomenclature GRAF l'été dernier (juillet 2019) ! Les retards pris dans cette révision de nomenclature ne lui sont donc évidemment pas imputables. Certaines directions ont différé la remise de leur copie l'année dernière, d'autres ont exagéré les réhaussements qui leur étaient demandés, et l'administration dans son ensemble a ainsi tardé à envoyer à la DGAFP une copie, qui est désormais entre ses mains. Cela

explique que certains d'entre vous n'ont pas pu être proposés pour 2020, leurs parcours n'ayant pas pu être pris en compte.

Enfin, pour l'échelon spécial de commissaire général, ce sont les collègues positionnés sur des fonctions de directeur ou d'adjoint qui ont été retenus par le DGPN ainsi que leurs mérites et l'ensemble de leur carrière.

Nous vous souhaitons un excellent week-end de l'Ascension à toutes et à tous. Nous vous recommandons de continuer à bien prendre soin de vous et de vos proches, le COVID étant encore présent, y compris dans nos services comme nous le savons tous.

Bien sincèrement,
Le Secrétariat Général du SCPN

Secrétaire général
David LE BARS
01 49 67 02 40/41
07 63 56 36 21
david.le-bars@le-scpn.fr

Secrétaire général adjoint
Pierrick AGOSTINI
01 49 67 02 43
06 69 91 83 33
pierrick.agostini@le-scpn.fr

Retrouvez le SCPN :
www.le-scpn.fr ou sur twitter @ScpnCommissaire